

Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 25 janvier 2022 à 19h30, via visioconférence, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant et les conseillers, Mme Diane Lacasse, Mme Caryl McCann, M. Garry Dagenais, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présents, M. Pierre Said, directeur général et quelques citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

La séance a été convoquée par le directeur général conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec.

M. Roger Larose, président, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h31.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Il n'y a eu aucune question du public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Parole au public et questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2022
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Adoptée

22-01-4543





Municipalité de | Municipality of

Pontiac

22-01-4544

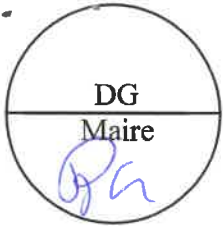
4. **ADOPTION DU BUDGET 2022**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du code municipal du Québec, « le conseil d'une municipalité locale doit préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice », avant le 31 janvier suivant une année d'élections municipales;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 17 janvier 2022, conformément à l'article 956 du code municipal du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Diane Lacasse et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 pour la Municipalité de Pontiac, soient adoptées telles que suit :



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

BUDGET 2022

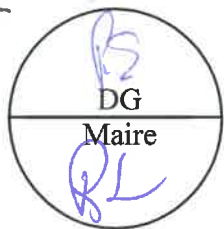
Activités de fonctionnement / Operating activities

REVENUS / Revenues (avec affectation / with appropriation)	Budget 2021	Budget 2022
TAXES / Taxes	5 775 436 \$	5 927 918 \$
TAXES DE SECTEUR / Taxes for sectors	116 716 \$	116 590 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX / Price setting for municipal services	1 091 309 \$	1 318 549 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES / In lieu of taxes	585 088 \$	670 887 \$
TRANSFERTS SUBVENTIONS / Transfers grants	1 207 375 \$	1 316 771 \$
SERVICES RENDUS / Services rendered	122 300 \$	140 624 \$
IMPOSITION DE DROITS / Assessment of duties	423 550 \$	437 750 \$
AUTRES REVENUS ET INTÉRÊTS / Other income and interests	135 046 \$	130 700 \$
AFFECTATION DU SURPLUS NON-AFFECTÉ / Appropriation of non affected surplus	175 000 \$	66 300 \$
	9 631 820 \$	10 126 089 \$

CHARGES / Expenses (sans amortissement / without depreciation)	Budget 2021	Budget 2022
ADMINISTRATION GÉNÉRALE / General administration	1 193 019 \$	1 145 999 \$
SÉCURITÉ INCENDIE / Fire safety service	537 072 \$	558 986 \$
TRANSPORTS / Roads	2 384 592 \$	2 570 745 \$
HYGIÈNE DU MILIEU / Public health	1 026 802 \$	1 189 828 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / Health and welfare	5 000 \$	5 000 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME / Planning and zoning	402 069 \$	407 652 \$
LOISIRS ET CULTURE / Arts and recreation	476 213 \$	524 989 \$
FRAIS DE FINANCEMENT / Service charge	310 549 \$	295 543 \$
QUOTES-PARTS MRC / MRC shares	2 339 216 \$	2 430 259 \$
REMBOURSEMENT DETTE À L.T. / Reimbursement of long term borrowing by-law	863 299 \$	890 900 \$
REMBOURSEMENT DU FOND DE ROULEMENT / Reimbursement of working fund	55 226 \$	85 438 \$
MONTANT À POURVOIR DANS LE FUTUR / Amount to be provided in the future	38 763 \$	0 \$
AFFECTATION DU SURPLUS DIVERS / Appropriation of various affected surplus	0 \$	20 750 \$
	9 631 820 \$	10 126 089 \$

Excédent (déficit)	0 \$	0 \$
---------------------------	-------------	-------------

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Roger Larose, président, demande si les personnes présentes ont des questions.

22-01-4545

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

ET RÉSOLU de lever la séance à 19h37 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Pierre Said
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Roger Larose
MAIRE

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».